



Département de l'EURE
Arrondissement d'EVREUX
Canton LE NEUBOURG
Mairie d'IVILLE

Arrêté n°4/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur
Rue Fernand Thorel

Pendant la durée des travaux
Circulation interdite dans les deux sens de circulation

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la
circulation pendant la durée des travaux de « renouvellement de l'Alimentation en Eau
Potable ».

A R R E T E

Article 1^{ER} : La circulation sera interdite avec mise en place d'une déviation (sauf riverains)
pour assurer la sécurité de la circulation en raison des travaux de « renouvellement de
l'Alimentation en Eau Potable » à partir du 15 juillet 2026 et pendant la durée des travaux :

- **Rue Fernand Thorel**

Ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et de sécurité.

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront
mises en place par l'entreprise : la SARC.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de la rue
concernée.

Fait à IVILLE,
Le vendredi 26 juin 2026
Le Maire,
Jean-Paul LEGENDRE



